

CONTRIBUTION DE LA DIHAL

RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE 2025

1. Les actions mises en œuvre par la Dihal pour lutter contre le racisme et les discriminations qui y sont liées, en particulier envers les Roms et les Gens du voyage

Le périmètre d'action de la Dihal couvre tous les champs contribuant à la lutte contre le sans-abrisme au bénéfice de différents publics : personnes sans-abri ou dépourvues de logement, réfugiés, personnes logées dont les difficultés sociales, sanitaires ou financières peuvent mener à une rupture, personnes vivant en bidonvilles, gens du voyage.

A ce titre, la Dihal ne dispose pas à proprement parler de plan, programme ou action spécifique concernant la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine. Toutefois, les actions déployées en faveur des personnes vivant en bidonvilles dites ou se considérant comme Roms dans le cadre de la politique de résorption des bidonvilles et celles déployées en faveur des gens du voyage dans le cadre de leur prise en compte et de l'amélioration de leurs conditions de vie concourent directement ou indirectement à lutte contre les discriminations et contre l'antitsiganisme en particulier.

La Dihal est confrontée, dans le cadre de ces actions, à l'antitsiganisme et à la force des stéréotypes et des préjugés auxquels sont fréquemment renvoyées ces populations (nomadisme, marginalité, actes délictueux, saleté, etc.). Elle a donc été amenée à s'engager dans la lutte contre ces discriminations de plusieurs manières :

- En tant que point de contact national « Roms et Gens du voyage » auprès des instances européennes (UE, Conseil de l'Europe), elle a inscrit la lutte contre l'antitsiganisme comme priorité de la stratégie française 2020-2030, dont elle a piloté la rédaction, pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms en réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021.
- Elle a contribué à porter l'inscription de l'antitsiganisme dans le nouveau plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO), notamment dans des mesures portant sur la sensibilisation et la formation des jeunes, des agents de la fonction publique et des personnels de l'Education nationale.

- En juin 2022, la Dihal a consacré un atelier grand format à cette question, éminemment européenne, de l'antitsiganisme. L'objectif de cet atelier était d'éclairer dans une perspective française et européenne ce concept encore peu connu, à travers les réflexions et témoignages d'acteurs institutionnels, de scientifiques, d'associations et de personnes subissant cette forme de racisme.

En outre, le PRADO prévoit de renforcer la connaissance de l'histoire, en confiant à la Dihal la responsabilité de la mise en œuvre d'un projet mémoriel unique dédié à l'internement des nomades en France sur le site de l'ancien camp de Montreuil-Bellay. Pour ce faire, la Dihal a créé un comité financier pour mobiliser les ministères, participer au comité de pilotage et accompagner la collectivité dans la conduite de ce projet. Un groupe de travail spécifique a également été institué au sein de la Commission nationale consultative des gens du voyage dont elle assure l'animation et le secrétariat pour assurer la co-construction du projet porté par la municipalité avec les associations représentatives.

2. Bilan des stratégies territoriales visant la résorption des bidonvilles, du travail de médiation scolaire mis en place, ainsi que des actions d'information et de sensibilisation

Depuis 2010, Les autorités françaises ont engagé une transformation en profondeur de l'action publique sur les campements et bidonvilles où vivent des ressortissants de pays membres de l'Union européenne, principalement de Roumanie et Bulgarie souvent considérées ou se considérant comme Roms, sédentaires dans leur pays d'origine.

En 2018, une instruction a été adressée aux préfets pour donner une nouvelle impulsion à la politique de résorption des campements illicites et des bidonvilles. Signée par huit ministres, cette instruction a introduit un ambitieux changement de paradigme en substituant à une approche centrée sur les évacuations une approche consistant à agir le plus tôt possible sur le bidonville, en sécurisant si possible les conditions de vie et en accompagnant les personnes vers la sortie par des actions d'insertion pluridimensionnelles (accès aux droits, santé, logement, travail, éducation...). Cette politique de résorption des bidonvilles a été intégrée à la stratégie pluriannuelle de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République en septembre 2018, avec un accent particulier mis sur la situation des enfants. Elle fait également partie des axes du plan Logement d'abord lancé en 2017 par le gouvernement qui vise à transformer en profondeur le dispositif français d'hébergement et d'accès au logement.

Grâce aux actions multipartenariales engagées, le nombre de personnes en bidonvilles a diminué de 25% environ par rapport à 2018 ; il est aujourd'hui estimé à 10 000 personnes d'origine intra-européenne. En 2023, 6 322 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers la santé ; 1 248 personnes ont accédé à un

emploi (tout type de contrat de travail) et 1 451 personnes ont été relogées en hébergement ou en logement.

- **Médiation scolaire et accès à l'école dans le cadre de la résorption des bidonvilles :**

L'accès à l'école des publics concernés a d'abord été renforcé grâce à des mesures d'ordre général, comme l'obligation de scolarisation pour les enfants de trois à six ans, le pouvoir donné aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale de procéder à une inscription en cas de refus sans motif légitime du maire, la limitation des pièces justificatives à l'appui d'une demande d'inscription sur liste scolaire (décret 811 – 2020 du 29 juin 2020) ou encore l'augmentation des dispositifs mis en place par le ministère de l'éducation nationale en faveur des allophones nouvellement arrivés.

L'instruction du 25 janvier 2018 dispose que l'accès à l'éducation des enfants résidant en squats et bidonvilles constitue une priorité de la politique publique résorption des bidonvilles. Dans ce cadre, l'action de l'Etat se traduit depuis plusieurs années par des progrès significatifs.

Depuis la rentrée 2020, des actions de médiation scolaire portées par la Dihal ont été mises en place en lien étroit avec les autorités académiques. Ces actions visent à aller vers les familles et les enfants partout où ils se trouvent pour les « accompagner vers et dans l'école ». Dans ce cadre, elles contribuent à soutenir les familles et à aider les professionnels concernés à tous les stades de la scolarisation, de l'inscription administrative au suivi de la scolarité (interprétariat, aide à la constitution du dossier administratif, lien avec l'école, visites d'établissements, suivi de l'assiduité, soutien à la parentalité...).

Les médiateurs sont aussi des relais dans le champ de la santé, de l'accès aux loisirs et plus généralement dans tous les aspects de l'insertion sociale de l'enfant. Cette action en faveur de la scolarisation s'accompagne également d'actions visant à lutter contre les situations attentatoires aux droits de l'enfant, en particulier la mendicité infantile ou les unions précoces.

Enfin, la médiation scolaire contribue activement à prévenir et lutter contre le racisme et les discriminations qui y sont liées. L'antitsiganisme demeure en effet un obstacle à l'inclusion scolaire ; c'est une réalité subie de façon douloureuse par les familles et les enfants accompagnés. Trois types d'actions sont menées dans le cadre de la médiation scolaire, pour lutter contre le phénomène : sensibiliser et former les communautés éducatives (enseignants, élèves...) à cette forme de racisme (interventions en classe, participation à des formations croisées...), assurer la participation des familles aux activités scolaires et périscolaires (participation des parents et des enfants à des projets en établissements, par exemple), travailler l'interculturalité.

En 2024-2025, les actions de médiation ont permis la scolarisation de 3 900 enfants (contre 1 430 en 2019) et l'accompagnement socio-éducatif et scolaire de 4 400 enfants, avec une proportion d'enfants scolarisés dès trois ans et d'élèves scolarisés au collège en constante progression. Ce programme d'accès à l'éducation a été renforcé en 2024-25 avec la création de 10 postes de médiateurs supplémentaires pour un total de 52 médiateurs déployés sur 16 départements et avec le déploiement de la mesure en Guyane (4 postes). L'objectif est de scolariser 100 % des enfants concernés à l'horizon 2027.

Dans le cadre de la politique de résorption des bidonvilles, la Dihal pilote depuis 2020 et en lien avec l'agence du service civique, un programme d'accompagnement renforcé, notamment linguistique, destiné à des jeunes volontaires en service civique issus des bidonvilles ou vivant en habitat informel. Déployé aujourd'hui dans cinq départements, ce programme intitulé ALEJ (Accompagnement au logement et à l'emploi des jeunes) obtient des résultats probants avec un taux de sortie positive en hébergement/logement et formation/emploi de 60%. A noter que les jeunes volontaires de Seine-Saint-Denis ont participé cette année, à l'initiative de la structure porteuse Unis Cités et du CNDH Romeurope, à la réalisation de capsules vidéo Lutte contre l'antitsiganisme.

En parallèle des actions menées en faveur de la résorption des bidonvilles, la Dihal développe également **une action spécifique en direction des gens du voyage destinée à améliorer leurs conditions de vie et leur inclusion dans le droit commun** et déclinée autour de 3 chantiers prioritaires :

- **La relance des schémas départementaux et l'amélioration des conditions de vie en soutenant le développement d'une offre qualitative et diversifiée d'accueil et d'habitat et en favorisant leur prise en compte dans le droit commun**

Face au constat d'un déficit global d'offre d'accueil et d'habitat destinée aux gens du voyage, la Dihal a lancé dès 2022 un vaste chantier de relance des schémas départementaux consacré le 10 janvier 2022 par la cosignature des ministres de l'Intérieur et du Logement d'une instruction dédiée.

Par cet intermédiaire, elle a souligné l'importance devant être portée à la localisation et l'environnement des aires et terrains afin d's'assurer que ceux-ci ne se trouvent pas à proximité d'installations susceptibles de porter atteinte à la santé et la sécurité des personnes, critère désormais décisif dans l'attribution des subventions d'investissement dédiées.

En parallèle de ce travail d'amplification et de diversification de l'offre d'accueil et d'habitat, la Dihal œuvre également à une meilleure prise en compte de l'habitat en caravane dans le droit commun tout en pilotant un groupe de travail dédié à

une meilleure prise en compte de l'habitat en caravane dans le droit commun. Plusieurs réflexions sont en cours sur une meilleure intégration de la résidence mobile d'habitat permanent (RMHP) dans le droit de l'urbanisme et des sols ainsi que sur une potentielle reconnaissance du terrain familial locatif comme logement.

- **Le renforcement de l'accompagnement et de l'accès aux droits des personnes, notamment des plus jeunes**

Depuis 2019, la Dihal mène une réflexion sur l'éducation et la scolarisation des enfants de Voyageurs. Réunissant une quarantaine de professionnels du corps enseignant et acteurs associatifs impliqués dans l'accompagnement vers l'école ainsi que des représentants des gens du voyage, le groupe de travail dédié s'est réuni sous la forme de 6 ateliers en 2022 et 2023 pour dresser un état des lieux complet sur cinq départements cibles (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Seine-et-Marne et Vienne) des dispositifs existants et des difficultés rencontrées et proposer des solutions d'accompagnement et de médiation adaptées.

Sur la base de ces travaux, la Dihal porte désormais un programme de médiation scolaire à destination des enfants de familles itinérantes ou de Voyageurs sur le modèle du programme déjà développé à destination des populations vivant en squats et bidonvilles. Le programme est en cours de déploiement à titre expérimental depuis la rentrée 2024 grâce au recrutement de 10 médiateurs scolaires sur 5 premiers départements pilotes. Il vise à favoriser la scolarisation en établissement des enfants et à prévenir les risques de décrochages scolaires particulièrement au moment du passage dans le secondaire.

- **Le renforcement de l'inclusion et de la participation des gens du voyage et la lutte contre les discriminations**

L'inclusion sociale des gens du voyage et leur participation à l'élaboration des politiques publiques les concernant constitue un levier important pour lutter contre les discriminations dont ils sont victimes et pour permettre d'améliorer leurs conditions de vie. A ce titre, la Commission nationale consultative des gens du voyage (CNCGDV), dont la Dihal assure le secrétariat, s'est saisie de ces enjeux et contribue à apporter des réponses issues de concertations entre les différents acteurs (travail avec le Défenseur des droits notamment). A l'été 2025, le Président de la CNCGDV a choisi de s'emparer de la question de la reconnaissance du préjudice fait aux nomades internés durant la seconde guerre mondiale en déployant un groupe de travail et d'étude *ad hoc*, présidé par Madame Frédérique Neau-Dufour. Une série d'auditions aura lieu durant une année avant d'aboutir à des recommandations.

Au niveau local, les commissions consultatives départementales permettent la prise en compte de l'avis des gens du voyage dans l'élaboration des politiques publiques.

3. Les différents partenariats que vous avez pu mettre en place : partenariat avec les associations

La Dihal soutient les associations engagées au titre de la prévention de l'exclusion pour la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des Roms et gens du voyage (accompagnement social généraliste ou plus spécifique à la scolarisation, l'accès aux soins, l'insertion professionnelle, etc.).

Plus spécifiquement, la lutte contre l'antitsiganisme figure de manière explicite dans les objectifs visés par certaines conventions nationales établies avec les associations dites « têtes de réseau » spécialisées dans la défense des droits des personnes Roms et gens du voyage :

- La convention annuelle passée avec l'Association nationale des gens du voyage citoyens (ANGVC) vise à « *Défendre l'habitat des gens du voyage et lutter contre les discriminations antitsiganes* », et comprend un projet spécifique portant sur le traitement médiatique des gens du voyage, mené en lien étroit avec de jeunes journalistes souhaitant être sensibilisés au mode de vie des gens du voyage et aux discriminations particulières dont ils font l'objet.
- La convention annuelle avec La Voix des Roms vise le développement d'un plan d'actions de lutte contre l'antitsiganisme en Seine-Saint-Denis et le pilotage d'une coalition inter-associative « *Roma civil monitor* » dont le but est d'accroître la connaissance des acteurs sur l'antitsiganisme.
- La convention annuelle avec le Collectif national des Droits de l'Homme Romeurope a pour objet de « *Lutter contre l'antitsiganisme et les discriminations que subissent les habitants de bidonvilles et de squats* » et comprend notamment la refonte d'une brochure de lutte contre les préjugés et l'animation d'un observatoire des rumeurs et discours antitsiganes.

Des partenariats ont par ailleurs été noués avec le Ministère de l'éducation nationale et avec la Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de recommandations adoptées par le comité des ministres du conseil de l'Europe, dont la Dihal est le point de contact français pour les questions relatives à l'inclusion des Roms et des gens du voyage : Recommandation CM Rec 2020(2) pour l'intégration de l'histoire des Roms et des Gens du voyage dans les manuels scolaires et les supports pédagogiques (ouverture d'une page Eduscol dédiée, notamment ; intégration de la question au PNF), recommandation sur la participation des jeunes Roms (partage d'une feuille de route et réflexion sur pistes à développer).

La Dihal a enfin contribué à intégrer la question de l'histoire des Roms et des gens du voyage au Plan national de formation du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à destination des référents académiques mémoire et citoyenneté, piloté par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) dans le cadre de la mise en œuvre des mesures phares du PRADO.

4. Les perspectives d'action pour les années 2025 et suivantes.

La Dihal entend poursuivre la mise en œuvre et le pilotage de la stratégie nationale pour l'inclusion des Roms et des gens du voyage.

La Dihal entend poursuivre son engagement pour l'achèvement du projet mémoriel de Montreuil-Bellay. Elle entend également amplifier les actions d'accompagnement à destination des personnes vivant en bidonvilles et du public Voyageurs, notamment via la montée en charge des programmes de médiation scolaire.